

Quel avenir pour nos pratiques sportives dans le massif de l'ESTEREL ?

L'Esterel, un espace de liberté pour les activités de plein air naturelles ou bien des sentiers réglementés, des interdictions, des parties interdites ?

*Notre enquête , si vous voulez répondre **directement** , cliquez ci dessous :*

ENQUÊTE DE FREQUENTATION

Depuis bientôt deux ans, sous l'initiative de certains élus, l'étude de faisabilité puis la mise en place d'une Charte Forestière pour la gestion du Massif de l'Estérel bien au-delà du seul périmètre du "site classé" est en cours, sous l'égide du SIPME (Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel). Elle regroupe à ce jour, les territoires des communes de ST RAPHAEL, FREJUS, PUGET sur ARGENS, BAGNOLS EN FORET, Les ADRETS de l'ESTEREL, THEOULE, MANDELIEU, la NAPOULE, avec une extension pour le rocher de ROQUEBRUNE sur ARGENS.

Suivant le calendrier publié, la charte forestière devrait être signée et présentée au public courant Septembre 2013.

Une bonne ou une mauvaise chose ?

Un peu d'Histoire...

Lorsqu'il y a 43 ans, sous l'impulsion du Docteur Robert De MADRON, un groupe de passionnés a décidé de créer une section du Club Alpin Français, il n'a fallu que quelques secondes pour l'appeler "de l'Estérel". Les premiers pas, la première sortie de cette association a été : Les falaises du Roussivau, les Gorges du Perthus... Depuis bien des chemins, des rochers, ont été parcourus, des anciens sont partis, des nouveaux formés.

Savez-vous que le livre concernant "L'Escalade dans l'Estérel" écrit et dessiné par l'un de nos membres s'est vendu à 10.000 exemplaires !

Souvenons nous aussi du livre "L'Estérel" du Docteur R. De Madron dont nous espérons la réédition. Actuellement le Club regroupe près de 250 adhérents actifs et une école d'escalade aventure de 54 enfants. Nos relations avec les différents usagers, municipalités, particuliers, propriétaires forestiers, ou gestionnaires comme l'ONF ont toujours été excellentes et partagées. Ainsi en Novembre 1997, nous étions à l'initiative de la rencontre entre Usagers , Associations diverses et l'ONF suite à la fermeture de routes, chemins, réglementation pour les VTT....

La position du CAF Estérel :

On ne peut que se féliciter de la future mise en place de la "Charte du Grand Esterel" qui pourrait être un outil efficace pour une gestion coordonnée de ce massif forestier et des trésors qui s'y

trouvent. Une charte qui se devrait d'aboutir au meilleur compromis parmi l'ensemble des contraintes entre préservation du milieu et pression anthropique. De plus, elle pourrait permettre la mobilisation de moyens financiers d'accompagnement !

Mais, si nos pratiques couvrent l'ensemble du massif, une partie est concentrée sur le périmètre classé, qui regroupe les plus beaux sites, reliefs, dénivelées. Au stade actuel, le projet de charte forestière n'exprime que des principes et des objectifs généraux. A défaut d'être intégrées dans sa rédaction, nous entendons que les problématiques exposées ci après soient prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre de cette charte.

Il ne doit pas vous échapper qu'en parallèle à la mise en place de la charte forestière du SIPME va se créer il faut écrire "s'est créée" puisque le fait semble maintenant acquis à l'initiative de l'ONF (gestionnaire du massif) une Réserve Biologique Intégrale. Une RBI est un "sanctuaire" dont les accès sont très fortement réduits et où les activités des usagers peuvent être quasi prohibées avec un formalisme que l'on peut penser contraignant. La RBI impacte entre autres les sites d'escalade renommés du Roussivau et du Perthus, et aussi toutes les activités sportives naturelles traditionnelles. La réalisation de cette RBI est assortie d'un évident défaut de concertation préalable, contrairement aux promesses faites lors des débats préliminaires. L'apparition récente de panneaux d'information dont la fabrication a déjà consommé un budget conséquent augure mal de l'avenir .

Manifestement, cette initiative était déjà décidée à mi 2012 par l'ONF. Elus et Gestionnaires, nul n'en n'a soufflé mot au cours des débats ... Sentiers, pistes balisés, non balisés, autorisés, interdits etc... Qui et comment cela a t il été défini ? Ne fallait-il pas surseoir ? Cela est il pertinent ? Les activités sportives de pleine nature dont nous défendons la pratique sont par définition douces, discrètes, responsables et respectueuses de l'environnement et des autres usagers , en aucun cas il ne peut en être autrement. Il n'y a aucune raison objective pour que les conditions d'accueil du public qui font partie de la mission de l'ONF, et que les activités sportives qui participent par ailleurs à l'attrait touristique de notre région, dont la promotion fait partie des objectifs de la charte se voient ainsi durement restreintes, interdites ... même dans leurs formes les plus discrètes, comme la simple marche sur un sentier.

Quid de la réglementation qui peut se mettre en place bientôt de façon aussi unilatérale sur l'ensemble du massif forestier, hors RBI et avec quels moyens de surveillance ? Ne parle t-on pas de parkings payants, péages,

Nos objectifs :

--> Pérenniser la pratique des activités sportives de pleine nature, respectueuses et responsables : Randonnée pédestre, escalade, course à

pieds, vélo, VTT ... et plus généralement l'accueil du public tout en prenant en compte les contraintes, le maintien, et la préservation de cet environnement unique, le Massif de l'Esterel, le Rocher de Roquebrune.

--> Regrouper les opinions d'un maximum d'usagers de notre Association mais aussi d'un maximum de pratiquants, Marcheurs, Grimpeurs, Cyclistes, Vététistes, Coureurs à pieds ..., et Mutualiser nos expériences et compétences, former un groupe de pression plus efficace.

--> Maîtriser le risque d'une gestion décisionnelle "bureaucratique" par le SIPME, trop loin des réalités du terrain et des droits légitimes des usagers.

--> Faire que la concertation préalable soit la règle.

--> Œuvrer pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine environnemental, humain, historique du massif du Grand Estérel, pour un développement intelligent d'un tourisme durable, et des activités humaines compatibles avec ces objectifs.

--> Dans un premier temps, s'impliquer dans la réalisation du plan d'actions pluriannuel en commençant par les actions dites "starter" comme la remise en état de sentiers, le balisage, actions ponctuelles dans le massif.

Le Club Alpin Français de l'Esterel entend être ainsi un partenaire actif et reconnu dans le cadre du comité de pilotage qui sera mis en place pour y défendre nos convictions et non pas n'être que caution ou absent.

Nos actions à ce jour :

--> Fin 2012 et en 2013 nous avons été invités et avons suivi les Réunions Publiques d'information et avons manifesté notre présence et nos intentions.

--> En 2013, nous étions présents lors des journées débat où le SIPME a exposé ses propositions stratégiques et ses projets d'actions dans le cadre de la future Charte.

--> Juin 2013, Un courrier du CAF Esterel, complet, exposant nos souhaits et nos craintes, a été adressé et/ou remis à tous les élus, l'ONF, et autres intervenants et gestionnaires.

Ce courrier était accompagné d'un courrier officiel rédigé et signé du Président de la FFCAM Georges Elzière. Ce document faisait suite à la visite et à l'entretien de JJ. BIANCHI à Paris avec Mme Marie Laure TANON, Vice Présidente FFCAM, juriste, spécialiste environnementale, en charge du milieu montagnard.

Pour les semaines et mois à venir :

> Contacts, courriers et messages d'information aux présidents des CAF régionaux potentiellement concernés, les invitant à diffuser l'information auprès de leurs adhérents et de nous soutenir dans notre action, en commençant par diffuser et inviter à compléter notre [ENQUÊTE DE FREQUENTATION](#).Mêmes démarches vers les clubs type FFME, Marcheurs, VTT et autres usagers éventuels de l'Esterel.

> Rencontre avec les élus et gestionnaires de la charte pour affirmer notre volonté de concertation et de coopération efficace dans la gestion future de

la charte, pour que notre voix qui représente les usagers du massif soit entendue.

- > Proposer des actions ponctuelles, telles que opération "nettoyage", remise en état d'un morceau de sentier, balisage, cartographie des besoins, surveillance, participation à d'autres actions plus vastes avec d'autres acteurs. (ONF, Elus, associations, clubs ...)
- > Organisation d'une réunion d'information ouverte à tous avec invitation de représentants du SIPME, de l'ONF.
- > Actions médiatiques par tous moyens (presse, télévisions, radios ou autres ...).

Alors si vous voulez plus de précisions, vous informer et vous tenir au courant de cette action, consultez les documents joints ci dessous :

Référent au sein du CAF Estérel :

Monsieur BIANCHI Jean Jacques – courriel : jibi_bi@yahoo.fr

Merci de participer à notre action